



HAL
open science

LES ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES DE L'EUROPE ET LEURS CONSÉQUENCES GÉOPOLITIQUES

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. LES ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES DE L'EUROPE ET LEURS CONSÉQUENCES GÉOPOLITIQUES . Csurgai, Gyula. Géopolitique et démographie, International Centre for geopolitical studies – Centre international d'études géopolitiques, pp.27-60, 2013, 978-2-940531-01-1. <halshs-01694038>

HAL Id: halshs-01694038

<https://shs.hal.science/halshs-01694038v1>

Submitted on 26 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

LES EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES DE L'EUROPE ET LEURS CONSEQUENCES GEOPOLITQUES

par le Recteur

Gérard-François DUMONT

La dynamique des populations fait partie des paramètres géopolitiques fondamentaux. Alors que l'information quotidienne déversée dans les médias a tendance à présenter l'écume des événements, les vagues de fond démographiques déroulent leurs conséquences de façon inéluctable. Comme nous l'avons montré à travers de multiples exemples, aucun pays et aucun groupe humain ne peut rester à l'écart des lois de la géopolitique des populations¹. L'Europe est, bien entendu, concernée comme les autres régions du monde. Il importe donc de prendre la mesure des évolutions démographiques à l'échelle du continent européen, puis à celle de ses différents territoires. Ensuite, l'étude des perspectives de population est essentielle en démographie² car cette science bénéficie d'une logique de longue durée qui lui procure un intérêt majeur, même s'il convient d'analyser les résultats des perspectives au regard des jeux d'hypothèses retenus. Le double examen des évolutions et des perspectives démographiques permet enfin de réfléchir à ses effets géopolitiques.

¹ Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.

² Dumont, Gérard-François, « La démographie, un outil remarquable pour la prospective », *Les cahiers de Mars*, n° 198, décembre 2008

L'Europe dans un « Hiver démographique »

Le fait que l'Europe se trouve, au début du XXI^e siècle, dans un « hiver démographique » n'est pas contestable. Cette réalité peut être mise en évidence par le fait que l'Europe dans son ensemble compte plus de décès que de naissance ou que sa pyramide des âges montre un vieillissement sans commune mesure avec celui de la population mondiale.

À partir des années 1960, la fécondité moyenne baisse progressivement en Europe. Dans les années 1970, débute une période de fécondité nettement et durablement au-dessous du seuil de remplacement des générations³, les effectifs des jeunes générations diminuant en valeur absolue comme en valeur relative. Pour dénommer cette situation, j'ai proposé à la fin des années 1970 l'expression « hiver démographique »⁴. Trente ans plus tard, dans les années 2000, la quasi-totalité des pays d'Europe connaît une fécondité inférieure au seuil précisé ci-dessus⁵ et l'Europe est le seul continent⁶ à enregistrer un taux d'accroissement naturel négatif. Compte tenu de l'intensité de la diminution de fécondité et de la durée longue de son niveau abaissé, l'excédent des décès sur les naissances, constaté au niveau de l'Europe dans son ensemble, se mesure également dans la moitié de ses pays et dans plusieurs dizaines de régions.

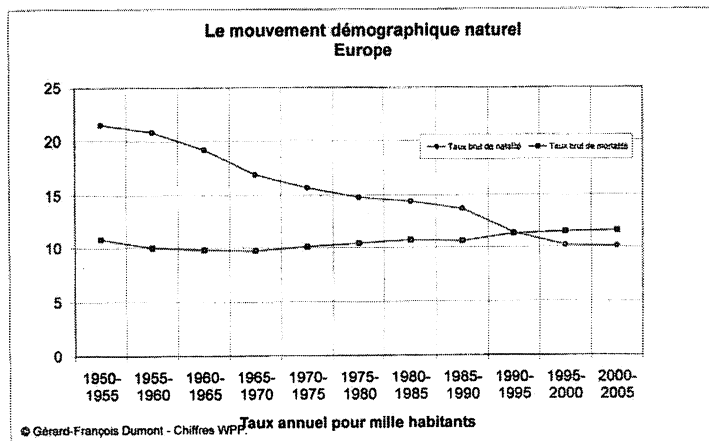
³ Rappelons qu'il s'agit du niveau de fécondité (2,1 enfants par femme dans les pays à haut niveau sanitaire) permettant à cent femmes d'être remplacées par un effectif identique à la génération suivante, soit une trentaine d'années plus tard.

⁴ Formulation ensuite utilisée par exemple dans : Dumont, Gérard-François *et alii*, *La France ridée*, Paris, Hachette, seconde édition, 1986.

⁵ En 2008, sauf le Kosovo et l'Islande mais y compris la France : cf. *Population & Avenir*, n° 690, novembre-décembre 2008.

⁶ Selon sa définition géographique conventionnelle de l'Islande et du Portugal à la Russie.

Figure 1 : Le mouvement démographique naturel en Europe



Pour comprendre la situation démographique spécifique de l'Europe, examinons désormais la pyramide des âges de la population mondiale. Cette dernière a logiquement la forme d'une pyramide. De nouvelles générations naissent et leurs effectifs diminuent au fur et à mesure de l'avancée en âge, puisque la mortalité prélève chaque année son dû. En revanche, la pyramide des âges de l'Europe de 2005 n'a nullement la forme d'une pyramide. Elle comporte notamment trois caractéristiques. La première tient à un effectif de femmes beaucoup plus élevé parmi les personnes âgées de 65 ou plus, car la longévité féminine, sur ce continent caractérisé par un niveau sanitaire élevé, est nettement supérieure à la longévité masculine. Une deuxième caractéristique est le rétrécissement relatif ou absolu de la pyramide des âges dans la tranche quinquennale des 60-64 ans. Pour le sexe féminin, les effectifs ne sont pas en diminution par rapport à la tranche 65-69 ans, mais guère plus élevés. Pour le sexe masculin, les effectifs de

60-64 ans sont moindres que ceux de 65-69 ans. De telles données sont un effet direct de la Seconde Guerre mondiale qui, comme elle fut aussi une guerre civile européenne, a considérablement limité les naissances pendant les années 1939-1945, notamment en raison de l'éloignement des militaires enrôlés sur les différents fronts, des prisonniers ou des personnes retenues par le service du travail obligatoire en Allemagne. Mais le trait le plus spectaculaire de la pyramide des âges de l'Europe provient de son considérable rétrécissement à la base, avec des générations particulièrement peu nombreuses dans les trois classes quinquennales d'âge 1-4 ans, 5-9 ans et 10-14 ans, et même moins nombreuses que toutes les classes quinquennales supérieures, jusqu'à celle des 55-59 ans. Une telle pyramide illustre le fort vieillissement de la population du continent européen.

Figure 2. La pyramide des âges de la population mondiale en 2005

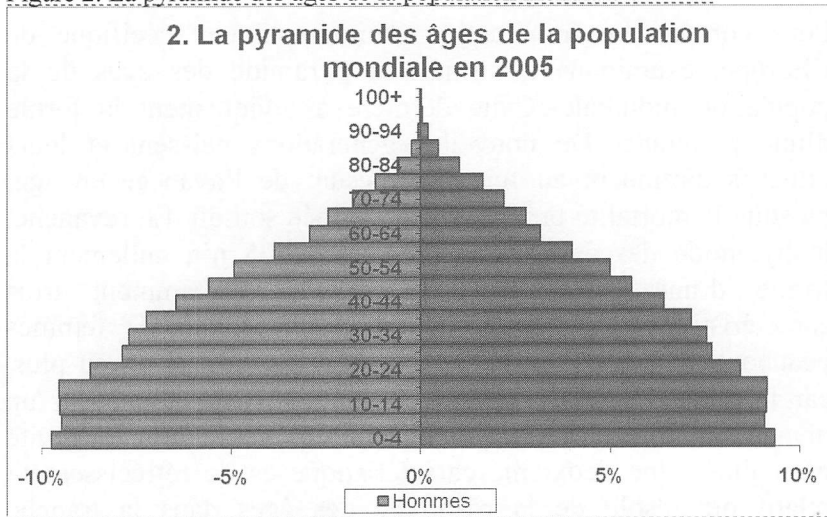
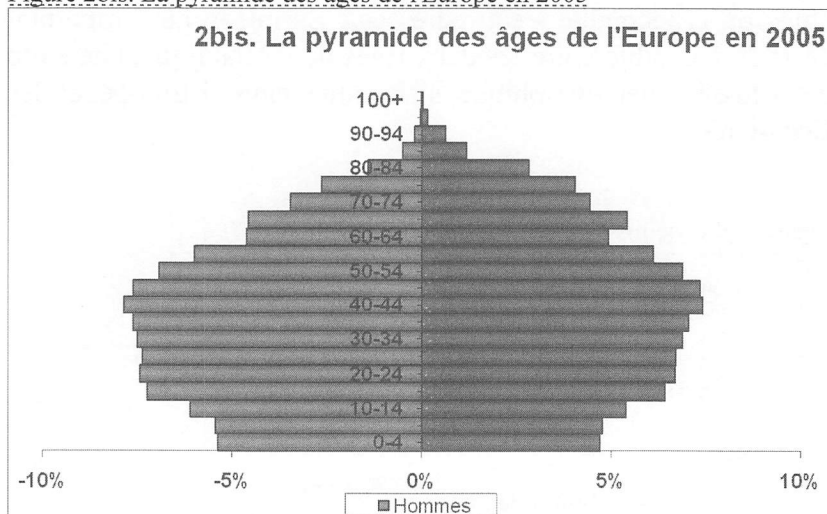


Figure 2bis. La pyramide des âges de l'Europe en 2005

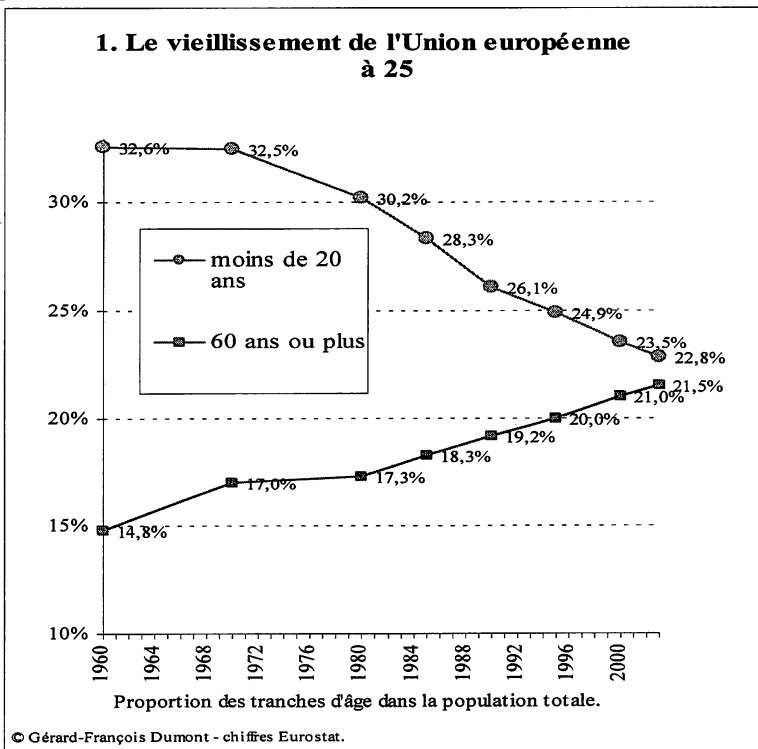


Si, dans un deuxième temps, nous considérons seulement l'Union européenne à 25⁷, il est possible d'examiner l'évolution de la proportion des jeunes de moins de 20 ans et des personnes âgées de 60 ans ou plus depuis 1960. Un effet de ciseaux est alors mis en évidence. D'un côté, la proportion des 60 ans ou plus ne cesse de croître : de moins de 15 % en 1960 à 22,5 % en 2008. En revanche, la part des moins de 20 ans diminue de façon continue : de près du tiers de la population en 1960 à 21,7 % en 2008. L'année cruciale est 2006, pendant laquelle le nombre de personnes âgées devient supérieur à celui des jeunes, sous le triple effet de la longévité accrue des personnes âgées et de l'héritage démographique, avec l'arrivée à l'âge de 60 ans des générations plus nombreuses nées après-guerre, qui induisent un vieillissement « par le haut », et de la fécondité considérablement abaissée, qui engendre un vieillissement « par

⁷ Eurostat ne propose pas des données sérielles assez longues pour l'Union européenne à 27.

le bas »⁸. Ce dernier est fort différent de la situation des États-Unis, où la fécondité s'est redressée⁹. En raison de l'important écart de fécondité entre les deux rives de l'Atlantique, une sorte de « fossé » démographique s'accroît entre l'Europe et les États-Unis.

Figure 3 : Le vieillissement en Europe



⁸ Cf. Dumont, Gérard-François *et alii*, *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe*, Paris, Ellipses, 2006.

⁹ Dumont, Gérard-François, *Les populations du monde*, Paris, Éditions Armand Colin, deuxième édition, 2004.

Figure 4 : La fécondité de l'Union européenne

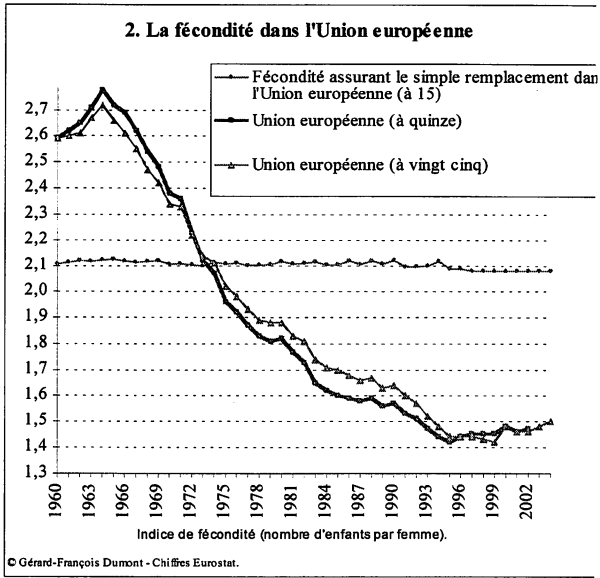
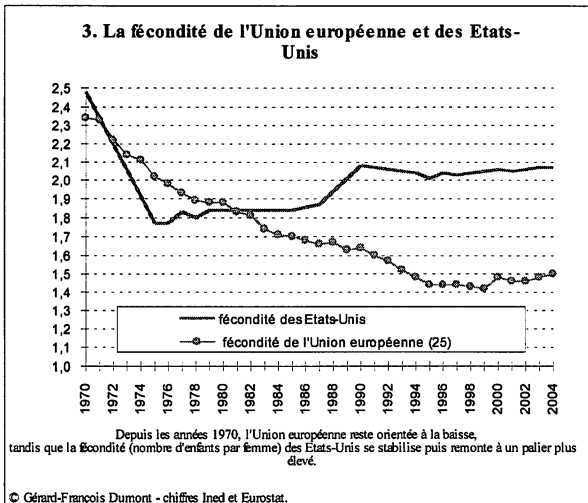


Figure 5 : La fécondité de l'Union européenne et des Etats-Unis



Néanmoins, le processus général de baisse de la fécondité en Europe laisse apparaître des divergences de calendrier et d'intensité selon les pays. Ainsi, lors de la renaissance démographique générale enregistrée en Europe après la Seconde Guerre mondiale, les pays européens connaissent des écarts de fécondité ne correspondant pas à la coupure politique qui vient d'être imposée. La fécondité la moins élevée s'observe dans un large couloir central allant de la Suède à l'Italie et comprenant des pays de l'Ouest (Allemagne de l'Ouest, Autriche, Suisse, Italie, Grèce) comme des pays du bloc soviétique (Pays Baltes, Allemagne de l'Est, Bulgarie¹⁰, Roumanie¹¹, mais aussi Ukraine). Les autres pays européens ont, jusqu'au milieu des années 1960, une meilleure fécondité. Ensuite, la baisse de la fécondité suit une géographie diversifiée conduisant à sa généralisation à l'ensemble de l'Europe, selon un calendrier en quatre étapes.

La première se situe dans les années 1960. Chaque année, un ou plusieurs pays enregistrent une diminution des naissances par rapport à l'année précédente : la Belgique en 1960, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie en 1965, le Danemark et la Suède en 1967, la Norvège en 1970, puis la France en 1975. La fécondité commence à s'orienter nettement à la baisse, surtout en Europe septentrionale : la Finlande, la Suède et le Danemark passent au-dessous de 2,1 enfants par femme en 1969¹², mais la fécondité

¹⁰ Dumont, Gérard-François, Sougareva, Marta, Tzekov, Nikolai, « La Bulgarie en crise démographique », *Population & Avenir*, n° 671, janvier-février 2005.

¹¹ Dumont, Gérard-François, Flamand, Régis, « La Roumanie, terre d'émigration et de dépopulation », *Population & Avenir*, n° 680, novembre-décembre 2006

¹² Les chiffres rétrospectifs sont issus de : Eurostat, *Statistiques de populations*, Edition 2006, thème Populations et conditions sociales, ou de *Evolution démographique récente en Europe, 2005*, Conseil de l'Europe, 2006.

moyenne de l'Europe reste à cette époque supérieure au remplacement des générations.

Le début des années 1970 ouvre une deuxième étape du calendrier européen de baisse de la fécondité, avec l'augmentation du nombre de pays dont la fécondité passe en dessous de 2,1 : le Luxembourg en 1970, l'Autriche et la Belgique en 1972, le Royaume-Uni en 1973. Ainsi l'Europe de l'Ouest¹³ glisse-t-elle au-dessous du seuil de remplacement vers 1974, l'année même où la France, qui se trouve dans une situation moyenne, le franchit. À cette époque, les pays européens les plus féconds correspondent, hormis l'Irlande (3,63 enfants/femme), à l'Europe méridionale : Espagne (2,89), Portugal (2,68), Grèce (2,38), et Italie (2,33). Bien peu imaginent que ces pays vont suivre le mouvement ; or, ils le feront à un rythme accéléré.

L'Italie entre la première dans la troisième étape (1977-1982) de baisse de la fécondité européenne, pendant laquelle l'Europe méridionale atteint le non-remplacement : l'Espagne et la Grèce en 1981, le Portugal en 1982. Un seul pays de l'Ouest reste alors dans une situation singulière, l'Irlande, dont la fécondité se situe encore à 2,95 enfants par femme en 1982, puis tombe en dessous de 2,10 enfants par femme en 1991.

Le rythme spécifique de la fécondité en Europe de l'Est

Durant les trois étapes citées ci-dessus de la convergence à la baisse de la fécondité en Europe de l'Ouest, la situation des pays se trouvant sous influence soviétique reste originale. Il s'agit de sociétés fermées aux mouvements migratoires (à l'exception de quelques travailleurs des pays « frères »), aux flux touristiques, aux sources d'information occidentale... La majorité de la population ne pouvant s'approvisionner en outils contraceptifs modernes, les pouvoirs publics décident d'utiliser l'avortement

¹³ Au sens politique du terme, utilisé avant l'explosion de l'Union soviétique.

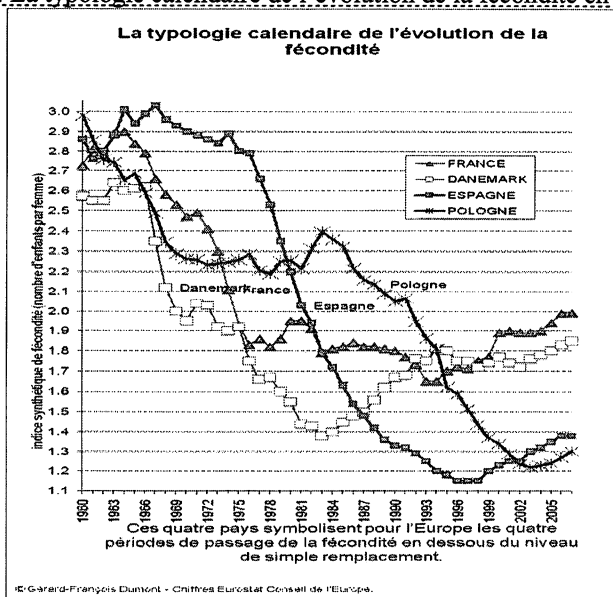
comme instrument de contrôle des naissances : son nombre dépasse souvent celui des naissances et le taux d'avortement atteint parfois 3 ou 4 pour une naissance. Les comportements de nuptialité restent semblables à ceux des années 1950 et le calendrier des naissances continue de laisser la place à une natalité précoce.

Néanmoins l'évolution apparaît chaotique, car les politiques autoritaires sont mouvantes et viennent parfois changer brutalement les conditions démographiques. Ainsi, l'avortement, qui avait été progressivement légalisé dans les différents pays soviétiques à partir de 1955, fait l'objet de diverses restrictions sans mise en œuvre d'autres outils de contrôle de la fécondité. La décision la plus spectaculaire intervient en octobre 1966 en Roumanie, avec la suppression sans préavis de l'avortement légalisé, ce qui entraîne un doublement des naissances en 1967 par rapport à l'année précédente. La possibilité d'avorter se trouve également réduite en Bulgarie en 1968 et en Hongrie en 1973, car ces pays s'inquiètent de la diminution de leurs naissances.

Là où la fécondité est la plus faible, comme en Allemagne de l'Est, dont la population a aligné depuis 1945 son comportement sur celui de l'Allemagne de l'Ouest, les gouvernements mettent en œuvre des politiques favorisant une reprise de la fécondité (1976 et années suivantes).

Contenue sous le régime soviétique, la fécondité résiste généralement à la baisse dans les pays de l'Est. Puis, avec la dislocation des régimes communistes, elle descend à un rythme record pendant la période 1989-1992, quatrième étape de la convergence des fécondités européennes.

Figure 6 : La typologie calendaire de l'évolution de la fécondité en Europe



Après le calendrier¹⁴ en quatre étapes de la baisse de la fécondité européenne, le non-remplacement des générations est général en Europe. Néanmoins, le bas niveau de fécondité atteint à la fin du XX^e siècle n'est pas identique dans tous les pays. En 1986, l'Italie avait remplacé l'Allemagne comme lanterne rouge de la fécondité dans le monde, avec 1,32 enfant par femme, chiffre qui s'est abaissé jusqu'à 1,18 en 1996. En 2007, l'Italie¹⁵, avec 1,32 enfant par femme, est 22^e en Europe et, donc, 5 pays de l'Union européenne, quatre de l'ancienne Europe de l'Est et un

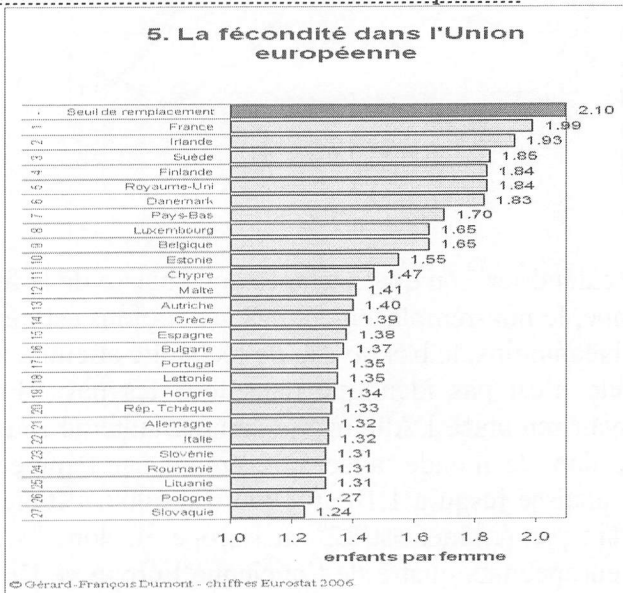
¹⁴ Plus généralement, le vieillissement est fortement différencié selon les territoires européens.

¹⁵ Pour l'Italie comme pour l'Espagne, la fécondité s'est légèrement redressée dans les années 2000 sous l'effet des apports migratoires. Cf. Dumont, Gérard-François, « Natalité et immigration en Espagne », *Population & Avenir*, n° 679, septembre-octobre 2006.

de l'ex-Yougoslavie, se trouvent à des niveaux inférieurs. Les écarts de fécondité, mesurés par exemple pour l'année 2007, sont notables entre le maximum en France, avec 1,99 enfant par femme, et le minimum en Slovaquie, avec 1,24 enfant par femme.

La connaissance des évolutions démographiques naturelles, complétée par celles du mouvement migratoire, permet d'élaborer des perspectives. Certaines sont projetées jusqu'en 2050, d'autres jusqu'en 2060.

Figure 7 : La fécondité dans l'Union européenne



L'éventail des perspectives globales

Dans ses perspectives pour 2050, Eurostat¹⁶ propose principalement quatre jeux d'hypothèses. Les trois premiers reposent essentiellement sur des variantes de fécondité, intitulées « haute », « de base » et « basse ». Le quatrième, qui s'appuie sur l'absence de solde migratoire, est logiquement dénommé « sans migration ».

Selon la variante « fécondité haute » du scénario tendance, la fécondité moyenne remonterait à 1,9 enfant par femme à compter des années 2020. Le solde migratoire suivrait l'hypothèse dite « de base », soit 40 millions pour la période 2010-2050 et l'espérance de vie augmenterait à un rythme légèrement ralenti appelé hypothèse de « base ». Sous ces triples effets, la population de l'UE-25 augmenterait pour dépasser 500 millions d'habitants en 2030 et atteindre près de 530 millions en 2050.

Si le solde migratoire et l'espérance de vie se conformaient aux hypothèses de « base » du scénario tendance, donc aux mêmes évolutions que dans la variante haute ci-dessus, mais si l'évolution de la fécondité suivait aussi la variante « de base », donc remontait pour plafonner à 1,6 enfant par femme, la population de l'UE-25 stagnerait jusqu'en 2030, puis diminuerait ensuite.

En troisième lieu, si les trois variables suivaient chacune l'hypothèse « basse », soit la fécondité aux environs de 1,4 enfant par femme, l'espérance de vie en augmentation limitée, et le solde migratoire à 20 millions de 2010 à 2050, la population de l'UE-25 baisserait à moins de 400 millions d'habitants dans les années 2050. Enfin, le scénario « sans migration », hypothèse couplée avec la variante de « base » de la fécondité et

¹⁶ « Projections de population à long terme au niveau national », *Statistiques en bref*, 2/2006.

de l'espérance de vie, donnerait une évolution de l'effectif de peuplement presque semblable à la variante « basse » de la fécondité.

Il convient en particulier de souligner que le scénario tendance, avec les hypothèses « de base », montre que les apports migratoires ne compenseraient pas la faiblesse de la fécondité. En effet, si la fécondité plafonne à 1,6 enfant par femme, malgré un solde migratoire de 40 millions sur quarante ans et des progrès « de base » dans la longévité, la population de l'UE-25 diminuerait.

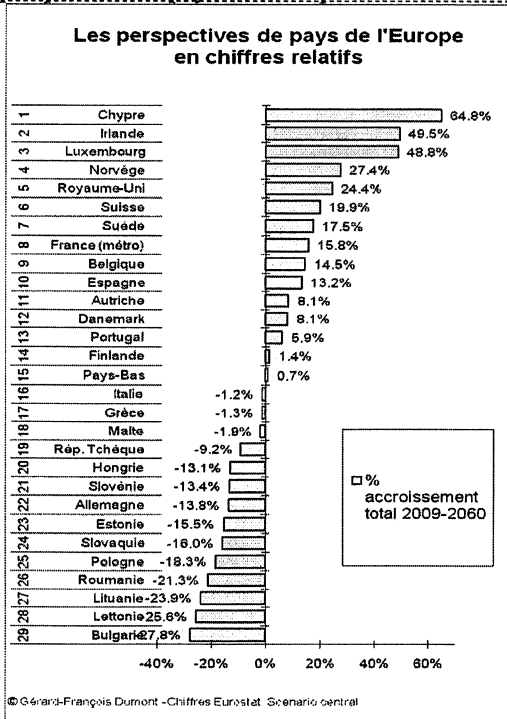
L'éventail encore plus large des perspectives nationales

Si, désormais, nous examinons les perspectives nationales concernant les 27 pays de l'Union européenne, plus la Suisse et la Norvège, selon des projections d'Eurostat allant jusqu'en 2060¹⁷, les résultats mettent en évidence des évolutions extrêmement contrastées. Selon le scénario dit de « convergence », aux deux extrêmes, la population de Chypre augmenterait de près de 65 % et celle de la Bulgarie diminuerait de près de 28 %. Environ la moitié des pays, quinze exactement, enregistreraient une hausse de leur nombre d'habitants. Les quatre plus forts taux d'accroissement démographique concerneraient des pays faiblement peuplés, soit, outre Chypre, et dans l'ordre décroissant, l'Irlande, le Luxembourg et la Norvège. Parmi les six pays les plus peuplés du groupe des 29 projetés, comptant chacun, en 2009, plus de 38 millions d'habitants, trois, le Royaume-Uni, la France et l'Espagne, augmenteraient leur population tandis que les trois autres se dépeuplèrent. La population de l'Italie ne connaîtrait qu'une légère baisse, grâce à d'importants apports migratoires, tandis que les populations de l'Allemagne et de la Pologne

¹⁷ Giannakouris, Konstatinos, « Ageing characterises the demographic perspectives of the European societies », *Statistics in focus*, 72/2008.

diminueraient respectivement de plus de 13 % et de plus de 18 %.

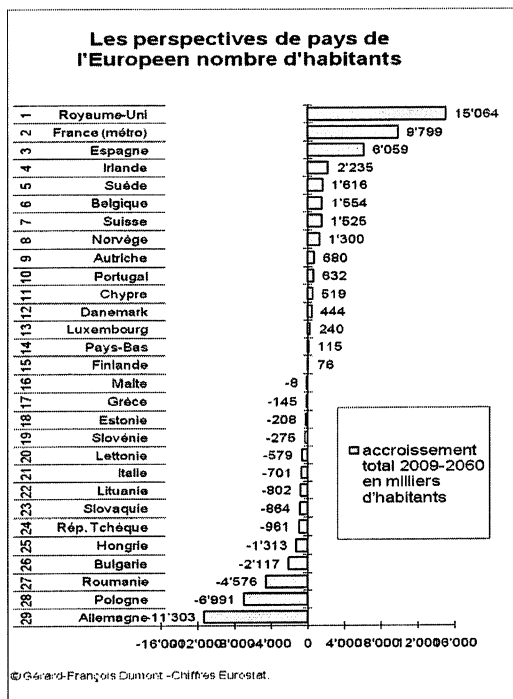
Figure 8 : Les perspectives de pays de l'Europe en chiffres relatifs



En considérant les perspectives à 2060 non selon les données relatives mais selon les données absolues, le rang démographique des 29 pays considérés est assez différent. Certes, se retrouvent logiquement les mêmes 15 pays en gain de population et les mêmes 14 pays en dépeuplement. Mais, en chiffres absolus, les plus forts gains concerneraient trois pays comptant chacun plus de 45 millions d'habitants, soit, dans l'ordre, le Royaume-Uni, qui gagnerait 15 millions d'habitants, la France métropolitaine, près de 10 millions, et l'Espagne, 6 millions. Parmi les perdants, se trouvent, assez logiquement, dans les dernières places les pays les plus peuplés : l'Allemagne

perdrait plus de 11 millions d'habitants et la Pologne près de 7 millions. Le constat selon lequel l'Union européenne est, selon son slogan¹⁸, « unie dans la diversité »¹⁹, vaut donc non seulement pour son peuplement actuel, mais aussi à l'examen des perspectives.

Figure 9 : Les perspectives de pays de l'Europe en nombre d'habitants



¹⁸ Ce slogan n'a pas de caractère officiel puisque le traité du 29 octobre 2004 établissant une Constitution pour l'Europe n'a pas été ratifié et que la formulation n'est pas reprise dans le traité de Lisbonne du 13 décembre 2007.

¹⁹ Dumont, Gérard-François, « L'Union européenne « unie dans la diversité »...démographique », *Population & Avenir*, n° 693, mai-juin 2009.

Les évolutions démographiques européennes résumées ci-dessus, comme les perspectives, ont et auraient deux types de conséquences géopolitiques. Le premier concerne la géopolitique externe, c'est-à-dire l'ensemble des conditions qui influencent les relations de l'Europe avec le reste du monde. Le second est de géopolitique interne et concerne donc les évolutions de rapports de force au sein de l'Europe et, plus particulièrement, de l'Union européenne.

Le poids de l'Europe dans les instances internationales

En premier lieu, la diminution relative de la population de l'Europe dans le monde fait évoluer sa géopolitique externe. La « loi du nombre », dont ma définition résumée précise que les « décisions et évolutions géopolitiques sont dépendantes du nombre des hommes »²⁰, s'applique nécessairement. Dans les instances internationales, l'Europe du XXI^e siècle ne peut revendiquer une place aussi importante qu'au XX^e siècle.

Prenons le cas de l'ensemble des pays qui considèrent de leur vocation de se comporter, dans une certaine mesure, comme un directoire de la planète. En 1975, à l'initiative du Président Giscard d'Estaing, un groupe de discussion et de partenariat est créé entre les pays économiquement les plus puissants du monde. Il réunit à l'origine les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie, et se trouve donc intitulé « G6 ». En 1976, il devient « G7 » avec l'intégration du Canada. Douze ans plus tard, en 1998, le groupe s'élargit à la Russie pour devenir le « G8 ». Hormis la Russie, l'Europe, plus précisément l'Union européenne, y compte donc, à elle seule, quatre représentants, soit l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie. Or, ces quatre pays comptent chacun moins, et même nettement moins, de 100 millions d'habitants.

²⁰ Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007, chapitre II.

Le plus peuplé d'entre eux, l'Allemagne, se trouve au quatorzième rang dans le monde²¹ par le nombre d'habitants et les trois autres sont au delà du vingtième rang. En outre, tandis que la Russie connaît un dépeuplement²², le poids démographique relatif de ces pays ne cesse de diminuer : malgré un solde migratoire positif et ses effets sur la natalité, la population de l'Allemagne diminue²³. Celles du Royaume-Uni et de la France augmentent, mais cette évolution doit beaucoup à l'importance de leur solde migratoire et à ses effets indirects sur le solde naturel. L'Italie présente un solde naturel négatif et sa croissance n'est due qu'à une très forte immigration, avec un solde migratoire estimé à 491 000²⁴ en 2007 et 484 000 en 2008²⁵. Dans le même temps, la croissance démographique des treize pays du monde plus peuplés que l'Allemagne est nettement positive, à l'exception du Japon²⁶.

C'est pourquoi le G8, malgré son poids économique, se révèle insuffisamment représentatif. En 2008, il ne regroupe plus que 13,1 % de la population mondiale. À la mi-2008, Nicolas Sarkozy prône d'abord son élargissement²⁷ à cinq pays émergents : la Chine, l'Inde, le Brésil, le Mexique et l'Afrique du Sud, une liste assez conforme à la réalité démographique de la planète. Les deux premiers de cette liste sont les pays les plus peuplés du monde, les deux seuls pays milliardaires en nombre

²¹ En 2008, cf. « La population des continents et des États », *Population & Avenir*, n° 690, novembre-décembre 2008.

²² Dumont, Gérard-François, « La Russie en forte dépopulation », *Population & Avenir*, n° 684, septembre-octobre 2007.

²³ Cf. Schmid, Josef, « L'Allemagne encore divisée... démographiquement », *Population & Avenir*, n° 678, mai-juin 2006. www.population-demographie.org

²⁴ Eurostat, « Population in Europe 2007: first results », *Statistics in focus*, 81/2008.

²⁵ Eurostat, « First demographic estimates for 2008 », *Data in focus*, 49/2008.

²⁶ Ducom, Estelle, « Le Japon, un laboratoire du vieillissement », *Population & Avenir*, n° 683, mai-juin 2007.

²⁷ *Le Monde*, 8 juillet 2008, p. 4.

d'habitants, avec chacun presque un cinquième de la population mondiale. Le Brésil est au cinquième rang dans le monde par le nombre d'habitants, après les États-Unis et l'Indonésie, et le Mexique au onzième rang. Enfin, l'Afrique du Sud est certes assez faiblement peuplée (48 millions d'habitants), mais son PIB par habitant est cinq fois plus élevé que la moyenne de l'Afrique et, compte tenu de son histoire, personne ne conteste que ce pays puisse aussi représenter symboliquement l'Afrique, au moins l'Afrique subsaharienne, puisque la géopolitique interne du Nigeria, trois fois plus peuplé, n'est pas stabilisée²⁸. La population cumulée des cinq pays ci-dessus atteint, en 2008, 2 792 millions d'habitants, soit 42,2 % de la population mondiale. Ainsi un G8+5 deviendrait-il représentatif de plus de la moitié de la population mondiale, puisque ses treize pays totaliseraient ensemble 3 663 millions d'habitants, soit 55,3 % de la population dans le monde. Certes, au sein du groupe G8+5 proposé, l'Europe, avec son économie développée, compterait encore une présence forte, avec quatre pays d'Europe de l'Ouest. Néanmoins demander l'élargissement du G8, c'est, *ipso facto*, reconnaître la baisse d'influence relative de l'Europe que les évolutions démographiques traduisent.

Figure 10 : Tableau du poids démographique des pays du G8 et du G20

Pays ou groupe de pays	Population 2008 (millions d'habitants)	% dans la population mondiale	% de la Population du G20
Etats-Unis	304.5	4.5%	7.0%
Japon	127.7	1.9%	2.9%
Allemagne	82.2	1.2%	1.9%
Royaume-Uni	61.3	0.9%	1.4%

²⁸ Igah, Emmanuel, « Le Nigeria, géopolitique et population », *Population & Avenir*, n° 682, mars-avril 2007.

France	64.0	1.0%	1.5%
Italie	59.9	0.9%	1.4%
Canada	33.3	0.5%	0.8%
Russie	141.9	2.1%	3.3%
<i>dont pays de l'UE</i>	267.4	4.0%	6.1%
G8	874.8	13.0%	20.1%
Chine	1'318.0	19.7%	30.3%
Inde	1'131.0	16.9%	26.0%
Brésil	189.3	2.8%	4.3%
Mexique	106.5	1.6%	2.4%
Arabie saoudite	28.1	0.4%	0.6%
Argentine	39.7	0.6%	0.9%
Australie	21.3	0.3%	0.5%
Corée du Sud	48.6	0.7%	1.1%
Indonésie	239.9	3.6%	5.5%
Turquie	74.8	1.1%	1.7%
Afrique du Sud	47.9	0.7%	1.1%
UE (autres pays)	232.6	3.5%	5.3%
Total UE à 27	500.0	7.5%	11.5%
LES 12	3'477.7	51.9%	79.9%
G8 +12= G20	4'352.5	64.9%	100.0%
MONDE	6'705.0	100.0%	

© Gérard-François Dumont - chiffres PRB.

En outre, comme la crise financière, puis économique, qui se généralise à l'automne 2008 témoigne du caractère planétaire de la globalisation, l'idée chemine que le projet G8+5 n'est pas suffisant. À l'automne 2008, précisément le mercredi 15 octobre 2008, dans la conférence de presse qu'il tient conjointement, à Bruxelles, avec José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, Nicolas Sarkozy, en qualité de président du Conseil européen pour le second semestre 2008, appelle un plus large élargissement du G8 en déclarant « Est-ce que c'est un G8 qui doit s'arrêter au G13 ? Certains pensent qu'il faut aller jusqu'à un G20. On en discutera, cela fait l'objet de nos discussions, mais il va de soi que cette crise est si importante qu'elle doit concerner toutes les parties du monde, que personne ne doit se sentir exclu de ce que nous sommes en train de refonder, de rebâtir ».

Finalement, à Londres, le 2 avril 2009 marque l'enterrement du G8 et son remplacement par un « G20 » réunissant les dirigeants des vingt grands pays industriels et en développement de la planète. Les membres de ce G20 sont précisément les dix-neuf suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie. Enfin, Nicolas Sarkozy obtient que l'Union européenne soit représentée en tant que telle, ce qui conduit à 20 participants.

Au sein de ce G20, l'Europe, avec son économie développée, compte une présence réelle, avec un représentant régional et quatre pays de l'Union européenne. Mais, auparavant, ces quatre pays formaient la moitié du G8. En ajoutant l'Union européenne, ils ne représentent plus que le quart des pays du G20, puisque onze des douze chefs d'État, additionnés au G8 pour fonder le G20, proviennent tous d'autres continents que l'Europe. Le G20, né en 2009, représente 64,9 % de la population dans le monde alors que le G8 n'en représentait que

13 %. Les pays de l'Union européenne participant au G20 représentent à eux quatre 4 % de la population mondiale et 6,1 % de la population du G20. Comme il faut y ajouter les autres pays de l'Union européenne, représentés globalement, soit 3,5 % de la population mondiale et 5,3 % de la population du G20, l'Union européenne à 27 dispose de cinq sièges au G20 pour 7,5 % de la population mondiale et 11,5 % de la population du G20 . Une telle surreprésentation tient, bien sûr, à son niveau de développement. Elle n'en demeure pas moins considérablement abaissée par rapport à son poids relatif dans le G8. Si le G8 ne pèse plus, personne n'a prononcé son deuil lors du premier sommet du G20. Puis, deux mois et demi plus tard, le 15 juin, Celso Amorim, ministre brésilien des affaires étrangères, à la veille du premier sommet des « BRIC » (Brésil, Russie, Inde et Chine)²⁹, qui s'ouvre le lendemain à Ekaterinbourg dans l'Oural, s'en charge en déclarant : « Le G8 est mort. Il ne représente plus rien ». Puis il ajoute ne pas savoir « comment sera l'enterrement, parce que parfois, un enterrement, c'est très long »³⁰.

Cette question d'une certaine adéquation entre le poids démographique et la représentation politique se constate dans les relations internationales. Donnons deux exemples, l'un historique, l'autre actuel. Au début du XVIII^e siècle, l'Europe reconnaît l'importance démographique prédominante de la France. Il en résulte que les discussions diplomatiques sont conduites en langue française et que les traités internationaux sont rédigés et signés dans cette langue, la seule à leur donner pleine valeur juridique. Après l'abaissement considérable, au cours du XIX^e siècle, du poids démographique relatif de la France en Europe, la règle change. Le 28 juin 1919, le traité de Versailles est rédigé à la fois en langues française et anglaise. Depuis, l'usage diplomatique du français ne cesse de reculer. Le

²⁹ Ces quatre pays représentent en 2008 42% de la population dans le monde et 29% de l'oekoumène.

³⁰ *Le Monde*, 16 juin 2009, p. 17.

second exemple, actuel, concerne cette institution internationale qu'est le Fonds monétaire international (FMI). Depuis son origine, et hormis une courte exception intérimaire de deux mois, le directeur général du FMI est européen. Conformément à cette tradition, le 1^{er} novembre 2007, Dominique Strauss-Kahn est nommé à ce poste. Mais, à la même période, il est dit que ce Français serait sans doute le dernier Européen à diriger le FMI. Ainsi, dans les relations et les instances internationales, la voix d'un pays dont le poids démographique diminue finit inévitablement par se réduire. Certes l'Europe, au moins dans le cadre de l'Union européenne, cherche à compenser l'affaiblissement démographique des pays qui la constituent en s'élargissant. Mais est-ce suffisant ?

Un affaiblissement relatif quels que soient les élargissements

En 2008, l'Union européenne peut afficher une population de 495,3 millions d'habitants pour ses vingt-sept membres, soit la troisième population du monde derrière la Chine et l'Inde, et devant les États-Unis. Mais, d'une part, l'Union européenne n'est qu'un groupement de nations qui a des difficultés à parler d'une seule voix, comme l'attestent ses problèmes institutionnels récurrents³¹. D'autre part, son poids démographique relatif dans le monde diminue, d'autant que la fécondité moyenne des pays de ses cinquième³² (2004) et sixième élargissements (2007) est encore moins élevée que celle des précédents États-membres.

Les deux nouvelles adhésions, en cours de négociation depuis le 3 octobre 2005, changeraient-elles la donne ? Certainement pas celle de la Croatie, qui compte 4,4 millions d'habitants en 2008,

³¹ Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre, *Géopolitique de l'Europe*, Paris, Sedes, 2009.

³² Dumont, Gérard-François, « Le cinquième élargissement démographique de l'Union européenne », *Population & Avenir*, n° 661, janvier-février 2003.

et dont la fécondité, à 1,4 enfant par femme, est même inférieure à la moyenne de l'Union à 27. Quant à l'adhésion de la Turquie, pays dont la population est estimée à 74 millions, elle se traduirait, bien entendu, par une hausse de la population de l'Union, hausse d'autant plus importante que la fécondité en Turquie est estimée au niveau du seuil de simple remplacement des générations, soit un tiers supérieur à la fécondité moyenne de l'Union à 27. Néanmoins, cette hausse absolue ne pourrait enrayer la perte de poids démographique relatif de l'Union dans le monde. À terme, un autre élargissement, souhaité notamment par la Pologne, pourrait concerner un pays relativement peuplé, l'Ukraine, comptant 46,2 millions d'habitants en 2008. Mais la population de l'Ukraine diminue en raison d'une faible fécondité et d'un solde migratoire négatif.

En conséquence, si l'élargissement à la Turquie pourrait réduire l'intensité de l'hiver démographique européen, il ne pourrait l'inverser. Quant à celui de l'Ukraine, il ne pourrait que l'accentuer. En toutes hypothèses, la part démographique de l'Europe dans le monde semble devoir diminuer. Hormis une immigration massive, qui soulèverait d'évidentes difficultés, seule une hausse de la fécondité, hausse qui devrait être assez forte compte tenu de la baisse attendue des effectifs des générations arrivant à l'âge de procréation, permettrait à l'Europe de mieux mettre à son avantage, dans les relations internationales, certaines des lois de la géopolitique des populations.

Le plus probable est donc que les futures évolutions démographiques européennes contribuent à la poursuite d'un affaiblissement relatif de l'Europe dans la géopolitique externe. Il faut ajouter à cet élément les problèmes géopolitiques internes liés à des perspectives démographiques variées selon les pays, issues des effets dus à ce que nous avons appelé « la loi du différentiel ».

Différentiels démographiques et risque de tension sur la politique migratoire

En effet, l'intensité de l'hiver démographique européen varie selon les pays, ce qui peut être une source de tension, notamment au sein de l'Union européenne. En 2005, un exemple a déjà été fourni avec la régularisation massive d'immigrés en situation irrégulière en Espagne³³. Ce pays, pendant les années précédentes, a laissé venir sans contrôle, en grande partie d'Amérique andine, des centaines de milliers d'immigrés dont l'économie avait besoin compte tenu notamment de la diminution importante de sa population active, conséquence d'une fécondité nettement plus faible que la moyenne européenne. Le gouvernement socialiste de 2005 a donc décidé une vaste régularisation qui présentait en outre un grand avantage pour les finances publiques puisqu'elle transformait des centaines de milliers de travailleurs rémunérés au noir en salariés réguliers désormais soumis, comme leurs employeurs, aux impôts et taxes.

En 2005, cette régularisation organisée pendant trois mois, du 7 février au 7 mai, a donc un aspect plus économique qu'humanitaire, d'autant que le gouvernement de M. Zapatero prend une décision sans précédent : l'octroi de l'initiative aux employeurs. Sauf pour les gens de maison, la régularisation consiste à délivrer à des personnes déjà inscrites avant le 7 août

³³ En fait, une des particularités de l'Espagne est qu'il n'y existe pas véritablement de clandestins de nature juridique semblable à la France. Le mot « régularisation » n'y a donc pas le même sens. En effet, les immigrés n'ayant pas d'autorisation de séjour, et donc « clandestins » selon la réglementation nationale, sont en fait inscrits dans leur grande majorité auprès des municipalités. Ils effectuent cette inscription municipale, appelée « *padron* » ou « *empadronamiento* », pour obtenir la couverture médicale de base et le droit à la scolarisation de leurs enfants. Les municipalités ont d'ailleurs intérêt à les encourager à s'inscrire pour grossir le chiffre de leur population et recevoir davantage de subventions régionales ou nationales.

2004 auprès d'une municipalité, un permis de résidence et de travail pour un an, qui sera renouvelé si l'immigré conserve un emploi sous contrat. Cette régularisation porte sur environ 700 000³⁴ « clandestins » ; les candidats les plus nombreux sont les Équatoriens, les Roumains, les Marocains et les Colombiens. Cette opération est donc tout bénéfice pour les caisses de l'État. La secrétaire espagnole à l'immigration, Consuelo Rumi, a d'ailleurs reconnu qu'elle allait consolider la sécurité sociale (puisque les employeurs doivent cotiser pour ces ex-irréguliers) et grossir les recettes fiscales par la réduction du travail au noir. Mais cette mesure de régularisation nationale n'a été appréciée ni en Allemagne ni en France. En Allemagne, en raison du risque de voir la pression monter pour une demande semblable et de l'appel d'air ainsi créé dans l'ensemble de l'espace Schengen, et en France, pour les mêmes raisons plus une autre : sur un plan purement quantitatif, disons comptable, compte tenu des très faibles taux d'emploi en France, l'Hexagone n'a nul besoin d'une immigration de travail massive. Aussi, sauf à avoir une politique migratoire privilégiant l'arrivée de créateurs d'entreprises ou de travailleurs très qualifiés, donc améliorant à la fois la compétitivité et l'emploi dans l'Hexagone, la France ne semble pas avoir intérêt, *a priori*, à s'ouvrir très largement à l'immigration tant qu'elle n'aura pas résorbé son chômage et amélioré son taux d'emploi.

Certes, les tensions nées de ces politiques migratoires divergentes pourraient être, au moins partiellement, aplanies par le pacte européen de l'immigration, signé par les 27 pays membres en octobre 2008. Il n'en reste pas moins que les futures politiques migratoires des pays de l'Union, même s'il

³⁴ Selon les chiffres officiels communiqués le 9 mai 2005, sur les 690 679 demandes de régularisation, seules 3,15 % ont été rejetées.

existe des aspects communautaires³⁵, seront nécessairement différentes en raison même de besoins démographiques différenciés, puisque les évolutions de la population active des pays de l'Union divergent, connaissant soit des augmentations, soit des stagnations, soit des diminutions. La question migratoire, en dépit des efforts conduits pour une politique migratoire commune, restera une source potentielle de tensions géopolitiques au sein de l'Union européenne, entre des pays très ouverts à l'immigration en raison de leurs besoins quantitatifs et d'autres, moins ouverts du fait de besoins moindres.

Différentiels démographiques et répartition des sièges au Parlement européen

Un autre risque de tension intracommunautaire tient au fait que les traités européens n'ont pas clarifié le critère démographique de représentation des pays au sein du Parlement européen. En effet, aucun texte ne prévoit une prise en compte régulière des évolutions démographiques différentielles des pays, comme cela existe aux États-Unis pour la Chambre des représentants dont le nombre par État est révisé, selon la Constitution, après chaque recensement décennal.

Or, dans l'Union, les poids démographiques relatifs des pays vont certainement se modifier au fil du temps. Selon les projections moyennes actuelles, celui de l'Allemagne ou de la Pologne pourrait baisser et celui du Royaume-Uni ou de la France augmenter. Des pays pourraient donc être conduits à demander une meilleure représentativité dans le nombre de leurs parlementaires au Parlement européen. Cette source de tension pourrait être plus marquée en raison des compétences croissantes du Parlement européen.

³⁵ Comme la directive dite « retour », votée par le Parlement européen le 18 juin 2008. Cf. également Dumont, Gérard-François, « L'immigration et l'Europe », *Revue politique et parlementaire*, n° 1046, janvier/mars 2008.

Les imprécisions démographiques du traité de Lisbonne

Au Conseil européen, la situation pourrait évoluer différemment dans la mesure où le traité de Lisbonne entrerait en vigueur. En effet, celui-ci prévoit un nombre de voix proportionnel à la population des pays et semble donc écarter toute dissension due à des évolutions démographiques différenciées. Mais le traité, contrairement par exemple à la constitution des États-Unis qui fixe un recensement décennal les années se terminant par zéro pour fonder les critères de représentation politique, ne précise nullement les modalités d'application du critère démographique, ce qui implique des risques de dissension interne. Par exemple, le traité ne précise pas si l'application de ce critère implique une mise à jour annuelle, quinquennale ou décennale. Elle se double d'ailleurs d'une autre, le calcul de la population de chaque pays, sachant que les méthodes de décompte sont très différentes et, donc, les résultats de qualité différente³⁶.

En outre, les pays ayant durablement un solde migratoire négatif, et voyant en conséquence fondre leur nombre de voix au Conseil européen, pourraient finir par souhaiter d'autres interprétations du traité. Puisque l'Union a instauré la libre circulation des citoyens européens, ils pourraient demander la prise en compte de leurs citoyens ayant émigré dans un autre pays de l'Union pour le calcul des voix au Conseil européen, d'autant que ces citoyens bénéficient effectivement d'un droit de vote dans leur pays d'origine. Les mêmes pays, ou d'autres, ayant continûment un solde migratoire négatif concernant les étrangers non-communautaires, pourraient demander que les

³⁶ Après la France, qui a « inventé » un recensement, dit rénové, qui suscite nombre d'interrogations (*Le recensement rénové : transformer l'essai*, Philippe Gosselin, Président, Rapport d'information n° 1246, Paris, Assemblée nationale, 2008), la Belgique, à son tour, annonce que son recensement de 2001 aura été le dernier (« Le recensement de la population : un requiem ? », *Regards économiques*, Louvain, n° 67, mars 2009).

voix au Conseil européen ne soient fondées que sur les effectifs de citoyens européens résidents dans les pays, à l'exclusion des étrangers non-communautaires. Une telle demande déboucherait inévitablement sur l'examen des codes de la nationalité des différents pays, sachant que certains naturalisent plus facilement que d'autres.

Élargissements et jeux de pouvoir au sein du Conseil européen

La règle d'un nombre de voix attribué à chaque pays proportionnellement à sa population interroge aussi sur les conséquences politiques des élargissements et, en particulier, sur l'élargissement éventuel à des pays fort peuplés, comme la Turquie. Les nouveaux équilibres démographiques³⁷ nés de cette adhésion, à savoir celle d'un pays qui pourrait, en 2025, avoir 89,6 millions d'habitants (contre 80,3 millions à l'Allemagne), susciteraient certainement des difficultés institutionnelles, sauf à considérer l'Union comme une simple zone de libre-échange. Plus précisément, les perspectives démographiques moyennes indiquent que, pendant la période 2010-2015, la population de la Turquie, en croissance démographique, pourrait dépasser celle d'une Allemagne en dépeuplement. Une Turquie qui deviendrait membre de l'Union européenne en 2020 disposerait donc, au Conseil européen, du nombre de voix le plus élevé de tous les pays membres. En 2020, la Turquie bénéficierait donc du poids maximum, celui de l'Allemagne pourrait avoir diminué et celui de la France augmenté³⁸. Parallèlement, la Turquie revendiquerait logiquement un nombre maximum de

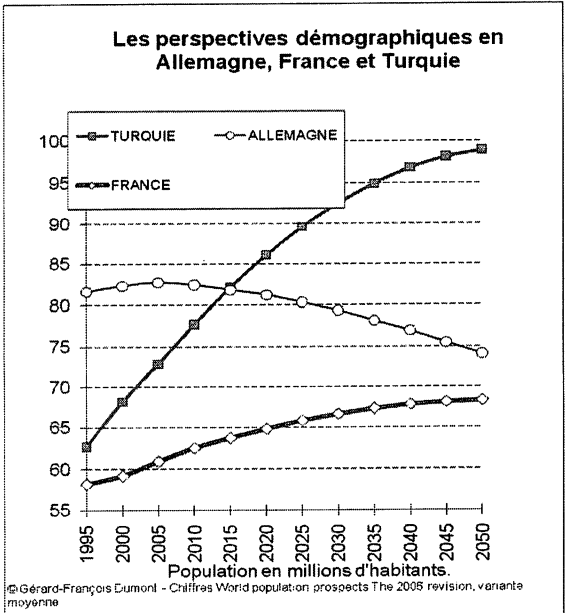
³⁷ Étaix, Jacques, « La Turquie et l'Union européenne », *Population et Avenir*, n° 674, septembre-octobre 2005.

³⁸ Dumont, Gérard-François, « L'Allemagne rattrapée par la France ? », *Population & Avenir*, n° 693, mai-juin 2009.

parlementaires au Parlement européen et pourrait, à elle seule, faire basculer les votes dans un sens ou dans l'autre.

L'adhésion de la Turquie modifierait évidemment les rapports de force au sein des instances européennes, mais l'analyse montre qu'une telle adhésion irait au-delà des simples rapports démographiques. En effet, pour les décisions futures au sein du Conseil européen, le poids relatif des pays les plus peuplés va s'accroître. De plus en plus de décisions s'y prennent à la majorité qualifiée, majorité pour laquelle les pays qui disposent de davantage de voix pèsent davantage. La réduction des types de décisions supposant l'unanimité diminuent les situations où les conditions, c'est-à-dire le droit de veto, sont égales entre les pays quels que soient leur nombre d'habitants. En outre, une autre loi de la géopolitique des populations, celle des diasporas, pourrait s'exercer.

Figure 11 : Les perspectives démographiques en Allemagne, France et Turquie



Élargissement et mise en œuvre possible de la loi des diasporas

Toujours en cas d'élargissement à un grand pays comme la Turquie, le poids politique de ce dernier dans les instances européennes pourrait être plus élevé que ce qui ressort directement de la « loi du nombre » dont l'effet est acté dans le traité de Lisbonne. En effet, un pays comme la Turquie pourrait bénéficier, dans le soutien en faveur de ses positions, d'une écoute préférentielle venant de pays ayant sur leur territoire d'importantes diasporas turques, comme l'Allemagne. L'influence électorale croissante de la diaspora turque a déjà été prouvée par les résultats de différentes enquêtes³⁹.

La Turquie pourrait donc profiter d'un avantage géopolitique en raison de la présence dans d'autres pays de l'Union européenne d'un nombre accru d'élus issus de son émigration, comme des parlementaires bulgares, allemands, français ou belges d'origine turque. D'ailleurs, la Turquie a déjà fait comprendre à plusieurs reprises qu'elle considère toutes ces personnes comme turques puisqu'elle ne reconnaît pas leur éventuel renoncement à sa nationalité. Autrement dit, la Turquie se considère comme exerçant au moins une part de souveraineté sur sa diaspora, donc sur les personnes descendant de l'immigration turque vivant en Europe, comme l'attestent deux exemples.

Le premier correspond à un événement qui se déroule en février 2008. Un incendie ravage à Ludwigshafen, en Allemagne, un immeuble habité par des Turcs. Le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan se rend alors en Allemagne où il critique les autorités allemandes ; bien que la cause de l'incendie demeure inconnue et que donc rien ne prouve qu'il soit de nature criminelle ou raciste, il demande aux autorités allemandes de prendre des mesures sévères pour lutter contre le racisme dont

³⁹ Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007, chapitre IX.

sont victimes, selon lui, les Turcs installés en Allemagne. La chancelière, Madame Angela Merkel, se sent alors obligée de dénoncer de telles accusations, d'une part parce qu'elles sont non fondées et, d'autre part, parce qu'il s'agit d'une intrusion dans les affaires intérieures de l'Allemagne qui considère assumer pleinement la responsabilité de la sécurité civile sur son territoire.

Pour comprendre la réaction de la chancelière à l'attitude du Premier ministre turc, il faut se demander ce que dirait le Premier ministre turc si la chancelière allemande venait, après un tremblement de terre qui aurait causé la mort d'Allemands présents en Turquie, mettre en cause publiquement, dans ce pays étranger, le gouvernement de ce pays. Pourtant, en l'espèce, la mise en cause serait fondée car personne n'ignore que de nombreux certificats attestant d'immeubles répondant aux normes anti-sismiques sont en fait illégaux puisqu'ils ont été obtenus par corruption.

Le deuxième exemple se déroule pendant la campagne électorale pour les élections européennes de juin 2009, élections qui préludent aux élections législatives allemandes de septembre 2009, où vont à nouveau se trouver en compétition la CDU-CSU, partisane d'un partenariat de l'Union européenne avec la Turquie, et le SPD, favorable à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. En avril 2009, le Premier ministre turc Tayyip Erdogan se rend en Allemagne à l'occasion de l'anniversaire de l'ancien chancelier allemand Schröder. Au cours de cette visite, il déclare, comme le titre le journal turc *Milliyet* du 20 avril 2009 : « Le Premier ministre Erdogan s'adresse aux jeunes expatriés : la citoyenneté allemande constitue une garantie ». Puis ce même journal précise qu'Erdogan, qui a critiqué l'application de visas en Allemagne, « a appelé les Turcs à se rendre aux urnes ». Comme cette déclaration est prononcée à l'occasion d'une visite en hommage au précédent chancelier allemand social-démocrate Schröder, le

Premier ministre turc précise implicitement pour qui les « Turcs » doivent voter. Autrement dit, d'une part, le Premier ministre turc demande aux personnes de nationalité turque résidant en Allemagne de demander la nationalité allemande, alors qu'une telle demande peut signifier juridiquement le renoncement à la nationalité turque, et, d'autre part, il demande aux « Turcs » de voter. Mais, sur le second point, les « Turcs » en question sont évidemment ceux qui ont déjà la nationalité allemande, donc des Allemands. Une telle déclaration semble donc peu respecter le principe politique de base de relations internationales normales, la non-ingérence d'un État dans les affaires intérieures d'un autre et, en particulier, la non-ingérence dans les élections démocratiques internes d'un autre pays. Imagine-t-on le président Sarkozy, lors d'un voyage aux États-Unis pour l'anniversaire d'un précédent président d'une autre tendance politique que le président en place, demander aux « Français », c'est-à-dire aux personnes de nationalité américaine mais d'origine française, de voter aux élections américaines ? Imagine-t-on un président polonais, venant en France pour l'anniversaire d'un précédent Premier ministre d'une tendance politique opposée au Premier ministre en place, demander aux « Polonais », c'est-à-dire aux Français issus de l'immigration polonaise, de voter aux élections françaises ? De telles démarches seraient vécues aux États-Unis ou en France comme une ingérence dans la politique intérieure du pays. Ces exemples confirment que la Turquie s'appuie déjà, et compte s'appuyer au sein de l'Union européenne, sur des citoyens de cette Union qui sont aussi des descendants de l'immigration turque.

Depuis les années 1960, les évolutions démographiques en Europe se singularisent, relativement au reste du monde, par une

fécondité durablement abaissée, qui se traduit par une situation d'hiver démographique. Pour la première moitié du XXI^e siècle, les perspectives démographiques, dans tous les jeux d'hypothèses, annoncent un vieillissement accru de la population de l'Europe, comme de l'Union européenne, et une diminution du poids démographique relatif de ces deux ensembles géographiques dans le monde, voire même, selon certaines hypothèses, une diminution absolue de leur nombre d'habitants. En raison de l'application des lois de la géopolitique des populations, de telles évolutions constatées et projetées ont déjà et auront pour effet de réduire le poids de l'Europe dans le concert des nations et, par exemple, dans les organisations internationales. Un second aspect des évolutions et perspectives démographiques en Europe tient aux différentiels démographiques selon ses pays, qui recomposent en permanence la géodémographie de cette région du monde et exercent en conséquence des effets sur sa géopolitique interne. Il en résulte d'importantes conséquences sur le plan de la représentation dans les instances européennes et, donc, dans les décisions futures.

G.-F.D.

International Centre for Geopolitical Studies
Centre International d'Etudes Géopolitiques

Geopolitics and Demography

Géopolitique et Démographie

Ed. Gyula Csurgai

Genève

2013

ISBN 978-2-940531-01-1